

# STAGE CPE

## MARDI 03 AVRIL 2018

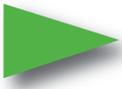
AVEC LA PARTICIPATION ET L'INTERVENTION DE  
JEAN-FRANÇOIS DUPEYRON

# AUX CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

## SOMMAIRE

- Édito
- Service civique
- GT Métier
- Avancement
- Un premier bilan pour devoirs faits
- ESPE
- AED
- Tous dopés à la dopamine
- Déclaration SNES CAPA avancement 2017
- Mouvement 2018
- Stage CPE
- Contacter le SNES
- Bulletin d'adhésion





# ÉDITO

« la seule « bonne pratique » est la pratique de la controverse sur le travail bien fait »...

Ainsi s'exprimait Christine Focquenoy lors de notre stage du 21/11. Comment ces propos ne pourraient-ils pas toucher l'intelligence des CPE ? Cependant, la mesure du chemin à parcourir reste encore peu aisée pour notre catégorie qui doit encore et encore redire ses missions, réaffirmer son caractère de fonctionnaire aussi responsable que désireux de pouvoir faire du « beau travail ».

Nous avons la chance dans notre académie d'avoir une volonté en faveur d'un dialogue social constant. Au niveau rectoral nous saluons la mise en place, à notre demande, par la DRH d'un groupe de travail qui va permettre d'ouvrir la discussion sur l'état de notre corps, son malaise particulier mais aussi de définir les moyens d'un soutien plus accentué.

Mais si, au plan académique, ce dialogue peut s'enclencher relativement facilement, c'est au plan national qu'incombe la définition d'une politique « riche » en moyens et des orientations plus ou moins ouvertes quant à la gestion des personnels. Et, à ce niveau, la barque des désac-

cords s'alourdit de jour en jour.

Le scandale des services civiques, le retour en arrière sur les recrutements, « devoirs faits » qui est une rustine supplémentaire à une prise en charge pérenne des difficultés des élèves, les expérimentations fantaisistes d'emplois du temps, d'horaires de plus en plus variables, des AED que nous avons toujours autant de mal à remplacer. Bref, les impacts sur les vies scolaires sont toujours aussi forts, aussi durs à porter au quotidien par les équipes et les CPE.

On pourrait croire que la croissance démographique importante et continue dans le second degré serait soutenue par des créations de postes. Hélas, le souci gestionnaire fait fi de la réalité qualitative ; seul lui importe un discours d'austérité qui plaît aux démagogues budgétaires. Que faire des 17 postes vacants dans l'académie, creuser un peu plus le nombre de contractuels qui a explosé cette année ? Les collègues et les lycéens paient durement le manque d'ambition d'un gouvernement de jeunes loups – et moins jeunes – aux dents longues ; les CPE ont ainsi vu disparaître 80 postes au concours !

Ce signe ne trompe pas sur la considération et l'importance données à notre métier et plus généralement aux métiers de l'enseignement.

Plus largement, d'ailleurs, entre poursuite de la si décriée réforme du collège, et une réforme du lycée largement illégitime puisque non discutée, où le gouvernement avance à marche forcée dans le droit fil des accords – faut-il le rappeler pleinement néo-libéraux – de Lisbonne, comment allons-nous prendre de plein fouet l'incompréhension de nos élèves, des familles quant à la sélection à l'entrée à l'université ? Quelles querelles quotidiennes viendront encore parasiter des parcours déjà compliqués ?

Ce sont toujours les mêmes logiques qui sont à l'œuvre. On peut même se demander si le regain de tension permanente n'est pas entretenu délibérément comme un levier politique pour maintenir les personnels en « état de choc » afin de les ren-

dre aussi obéissants et malléables que possible. Il est loin le temps où les politiques n'imaginaient pas une réforme sans l'avis expert des principaux praticiens, les professeurs et CPE. Aucune réforme ne tiendra sans l'adhésion des personnels, nous pouvons en assurer l'augure !

Il semble que ministère l'entende mal ou ne veuille pas l'entendre. C'est pourquoi les CPE doivent prendre toute leur place dans la grève du 6 février contre la réforme du lycée, dans les manifestations et actions à venir, en mars, pour nos salaires, contre le rétablissement du jour de carence. Unis et déterminés à être les acteurs du changement, mais d'un changement que nous pensons être le meilleur pour nous, nos élèves ; celui d'un service public démocratique, ambitieux, capable d'innovation et doté à la hauteur des besoins, au service de ses usagers et non -comme on voudrait nous le vendre - de ses « clients » !

*Tonio Vitorino*





# SERVICE CIVIQUE

## || Une supercherie !!

« Envie de vous rendre utile, d'être au contact des collègues, le service civique vous offre l'opportunité de servir les valeurs de la République, seuls comptent les savoirs être et la motivation »

Les pauvres CPE asphyxiés par des tâches toujours plus importantes encouragent leur chef d'établissement à recruter des services civiques. Malgré une communication retentissante au niveau national peu de candidats !

Ah enfin un jeune homme recruté ! Et là malgré un règlement intérieur bien fait Maxime, service civique demande au CPE de lui donner la liste de tout ce qui est interdit suite à un certain nombre de mises au point dans votre bureau.

Et oui vous avez du intervenir car :

► A 8h, Maxime ne quitte pas son bonnet dans le collège, il a froid, et puis quoi c'est les casquettes qui sont interdites dans les locaux pas les bonnets. Quand le CPE évoque le mot « couvre chef » Maxime écarquille les yeux il ne comprend pas !

► A 10h, Maxime doit aller sur un plateau dans la cour pour permettre aux élèves de jouer au foot ou au basket. Or Maxime est toujours dans le foyer, quand vous lui demandez d'assurer son service il vous répond : « il pleut, il fait froid, je ne veux pas être malade je reste à l'intérieur ».

► A 13h, Maxime est avec 5 élèves de 3ième au foyer, il joue au ping-pong avec un élève, 3 élèves sont perchés sur des tables. De l'extérieur vous voyez 2 élèves entrain de s'embrasser tendrement. Dès votre entrée les 2 élèves se séparent ; Maxime trouvait cette situation plutôt sympa, il me dit que je suis vieux jeu, il ne savait pas que le flirt était interdit au collège !

► A 14h, alors que Maxime est censé encadrer une aide aux devoirs vous le trouvez assis derrière son ordinateur, des écouteurs sur les oreilles. Les élèves travaillent seuls. Il ne vous entend pas arriver et lorsque vous lui faites remarquer qu'il ne peut pas avoir des écouteurs il vous répond : « les élèves font trop de bruit ! »

► A 15h l'aide aux devoirs se poursuit, et là maxime a débarrassé sur son bureau un paquet de brioche et un pot de nutella. Il se tartine allégrement ses brioches. Quand vous lui faites remarquer qu'il doit manger pendant sa pause et hors de la présence des élèves il vous répond : « j'ai faim ».

Ces situations sont réelles, elles peuvent faire sourire mais plus jamais vous ne demanderez à votre chef d'établissement un service civique...

*Dominique Robert*



# G.T. MÉTIER

Comme vous le savez, la DRH s'est engagée, à notre grande satisfaction, sur un travail commun et multipartite sur notre corps souffrant – administration, IPR, PERDIR, membres CHSCTA. La première rencontre doit avoir lieu après les vacances de février. Une première analyse, consiste à penser que « notre catégorie pâtit d'une perte de repères de la situation de CPE dans la communauté éducative ». Bien évidemment, cette conception a pour corollaire une vision du métier dans lequel le CPE est un Chef de service, encadré par un projet vie scolaire, et membre de l'équipe de direction à laquelle il doit toute loyauté.

Cette vision ancienne peut être de fait, cadrante et rassurante. Mais, pour qui ? Les CPE, savent où est leur place, quel est leur positionnement, assument parfaitement leur identité professionnelle. Ils se sentent proches des équipes pédagogiques, sans difficultés particulières. Dans nos mandats, ils souhaitent même en faire partie, obtenir des voies de promotions qui ne soient pas seulement devenir PERDIR. Ils n'ont aucun mal à être les conseillers de toute la communauté éducative avec une mention toute spéciale auprès du chef d'établissement.

C'est donc ce qui est particulièrement mis en relief dans certains cas, ce qui parasite nos quotidiens, qu'il faudrait travailler en ne cherchant pas l'exhaustivité :

- lettres de mission.
- Remplacement des AED.
- Temps de travail.
- Position aux côtés des équipes de direction et management.
- Formation – évaluation – suivi des CPE en difficulté.

Autant de points suffisamment concrets et qui n'en doutons pas soulageraient bien des CPE de leurs maux s'il leur été apportée une réponse effective ! Vivement qu'on s'y mette !

*Dominique Robert, François Galbrun, Tonio Vitorino*



# AVANCEMENT

## Classe normale, hors classe et classe exceptionnelle

### ➔ Avancement

Le calendrier de l'avancement et des promotions 2018 est déjà bien avancé. Le 21 décembre 2017 a vu la tenue d'une CAPA « hybride » en attendant l'application pour 2018 des nouvelles modalités du PPCR. Étaient concernés les collègues entre le 6ème et 7ème échelon qui remplissaient les conditions de durée dans le 6ème correspondant aux 30 % pouvant prétendre à une accélération de carrière, et ceux entre le 8ème et 9ème au même titre.

Il va de soi que dans notre académie, les CPE au 6ème ne font pas vraiment foule. Sur 10 promouvables, 3 ont bénéficié de l'accélération de un an. La note, pour le dernier, encore utilisée pour la dernière fois, était de 19,5, avec 7 ans et 4 mois d'ancienneté et une date de naissance au 06/02/1981. En ce qui concerne le 8ème, le vivier était plus consistant en adéquation avec le profil académique. 29 promouvables dont 8 étaient retenus sur l'accélération de un an. Il est à noter, que la DRH qui présidait au nom du Recteur la CAPA, n'a pas voulu tenir compte de la demande ministérielle de ne pas accorder de promotion supplémentaire au titre des restes. Et, se saisissant d'autorité des 0,70 restant à l'issue du calcul des 30 %, une

« promotion » supplémentaire a été accordée. Il s'ensuit que le dernier « promu » l'a été avec une note de 20, une ancienneté dans le corps de 14 ans et 4 mois, et une date de naissance au 10/07/73.

Notons, au passage, que certains de nos collègues qui ne rentraient pas les durées exactes de permanence, particulièrement dans le 8ème, ont pu se sentir lésés parce qu'ils passaient à travers les mailles des rendez-vous de carrière et n'avaient aucune chance de bénéficier d'une accélération. Rappelons que sur une carrière, le gain pour tous est en revanche très appréciable ; l'accélération, elle, représente un bénéfice de 800 euros sur celle-là. Vous en tirerez vous-même les conclusions...

Il convient de souligner que la prochaine campagne est celle de nouveaux enjeux. Dans les rendez-vous de carrière, il y a bien une inspection selon le sens « traditionnel » du terme. C'est d'ailleurs le seul moment où l'on pourra parler d'inspection. Toute autre rencontre entre les IPR et les CPE sera dite « visite conseil » ou d'accompagnement.

Nous insistons à nouveau sur deux aspects de ces inspections : il n'existe pas d'obligation de fournir de compte rendu, ou de remplir les documents préparatoires. Nos IPR qui ont pris l'habitude de demander des bilans d'activité pourront toujours le faire, mais rien ne nous oblige à les rédiger ou à les leur donner. L'évaluation en elle-même rentrera essentiellement dans le cadre des items élaborés au plan national. L'appréciation fi-

nale, soumise par le Recteur à la CAPA, pourra faire l'objet d'une contestation le cas échéant.

N'hésitez pas à solliciter le SNES pour l'accompagnement de votre inspection et vous faire aider en cas de besoin pour que le cadre de celle-ci soit respecté et qu'elle soit effectuée dans les règles.

## Hors classe et classe exceptionnelle

Le calendrier rectoral prévoit la réunion de la CAPA des CPE les :

▶ **8 février 18 – CAPA Classe Exceptionnelle**

▶ **27 avril 18 – CAPA Hors-Classe**

Rappelons que les avis pour la HC sont recueillis lors de l'inspection au 9ème échelon. Celui-ci est ensuite synthétisé par la DRH et ne bougera plus. Bien évidemment, ces dispositions sont loin de nous convenir et les commissaires paritaires du SNES ne manqueront pas de rappeler leurs mandats d'un avancement pour tous sur le meilleur rythme à savoir l'ancien grand choix.

La classe exceptionnelle concernera bien peu de collègues. Les viviers seront sans doute assez vite bloqués. Le ministère a voulu appliquer strictement les textes. Ainsi seule sié-

gera à cet CAPA l'organisation ayant des élus, à savoir le SNES/FSU. Toutefois un GT préparatoire réunira les représentants des OS relevant de la CAPA des CPE dans un souci d'un vrai dialogue social et d'une démarche démocratique. Là aussi, un important travail nous attend et la profession ne tardera pas à s'exprimer sur le sujet de cette nouvelle carrière aux allures tronquée.

Nous sommes prêts à l'accompagner ! N'hésitez à contacter les référents départementaux ou les commissaires paritaires pour toute question vous paraissant nécessaire.

*Tonio Vitorino*



# UN PREMIER BILAN POUR DEVOIRS FAITS

## ➤ Grande disparité entre établissements

▶ dans les collèges avec des CSP favorisés les parents ont inscrits leurs enfants pour n'avoir plus à encadrer leurs devoirs à la maison; les élèves travaillent en autonomie, l'adulte référent peut encadrer 10 à 15 élèves passant de l'un à l'autre à la demande.

▶ dans les collèges avec des CSP défavorisés mais non en REP les professeurs principaux

ont sollicité les parents pour que leurs enfants en difficultés scolaires et non aidés à la maison soient inscrits 2 fois par semaine. Les adultes référents ont 3 ou 4 élèves sous leurs responsabilités, on est plus sûr de la méthodologie, il faudra que les élèves une fois à la maison continuent à travailler car l'heure dévolue n'est pas suffisante .

## ➤ La dotation horaire

Chaque collège a un nombre d'heures proportionnelles à l'effectif or les collèges en zone sensible ou rurale devraient bénéficier de beaucoup plus d'heures. Les élèves au-

raient besoin d'être pris en charge 4 fois par semaine pour qu'ils acquièrent une habitude de travail.

## ➤ La coordination du dispositif

Une personne responsable de la coordination du dispositif est **indispensable**. Gestion des absences des élèves, des personnes encadrantes, des contrats signés avec les fa-

milles, de la refonte de l'emploi du temps des devoirs : tout cela représente de nombreuses heures de travail !

## ➡ Conclusion

Devoirs faits est une nécessité pour les élèves issus de familles défavorisées. Malheureusement on est toujours dans le bricolage. Sous prétexte d'égalité cette mise en œuvre profite à l'élite qui en fait n'en a pas besoin car les élèves ont chez eux une chambre, internet, des bonnes conditions de travail et des parents disponibles. En 2 heures on ne peut pas

réduire les inégalités : **on bricole sur quelque chose d'essentiel**. Le vademecum « tout savoir sur devoirs faits » est un outil de travail, malheureusement sur quel temps les professeurs, AED, service civique, AVS peuvent ils se former et préparer leurs séances et avec quelle rémunération ?

*Dominique ROBERT*

## INFO CONSULTATION NATIONALE

Vous recevrez bientôt du SNES national (S4) un questionnaire à destination des CPE. Celui-ci tente de cerner le ressenti, les besoins de la profession, trois ans après la parution de la circulaire de missions de 2015. En dehors des aspects évidents de connaissance des situations des CPE, les conclusions de cette enquête seront tout aussi importantes pour les discussions engagées au niveau ministériel ou académiques.

Pour ces raisons, n'hésitez pas à répondre, voire obligez-vous à prendre ce temps pour lequel, d'ores et déjà, nous vous remercions de votre participation !!!

La rentrée 17/18 a vu la rédaction intersyndicale du texte qui vous est présenté ci-après. Il nous semblait important de le porter à la connaissance des CPE plus largement.



## MASTER ENCADREMENT ÉDUCATIF : DES ÉTUDIANTS SACRIFIÉS

Les organisations syndicales SNESUP-FSU, CGT Ferc-Sup, SGEN-CFDT, UNEF, CGT Éduc'action et SNES-FSU s'indignent du démantèlement du master Encadrement éducatif (CPE) provoqué par les agissements de la direction de l'ESPE, de la responsable pédagogique de mention et de l'IPR Vie scolaire en charge de ce dossier.

Créé en 2010 sur les bases solides d'une formation et d'une « prépa concours » qui avaient fait leurs preuves depuis plusieurs années, ce master a fonctionné durant 6 ans à la grande satisfaction des étudiants, des stagiaires et des formateurs, comme l'atteste entre autres la constance d'un fort taux de réussite aux concours de recrutement des CPE. Le souci permanent des responsables a toujours été de maintenir de bonnes conditions de travail et de formation, grâce à une équipe pédagogique plurielle et travaillant de façon concertée, ce qui a permis une hausse régulière des effectifs étudiants.

En avril 2016 la direction de l'ESPE, désireuse de s'en prendre à des opposants à sa politique néfaste pour la formation des enseignants et des CPE, a brutalement évincé le responsable pédagogique du master, en dépit des protestations des enseignants et des étudiants et sans qu'aucun déficit pédagogique ou scientifique ne puisse lui être reproché. Cette éviction et ses conséquences ont d'ailleurs fait l'objet d'une intervention en cours du Défenseur national des Droits auprès de l'université de Bordeaux, au titre de la lutte contre les discriminations syndicales.

## Depuis lors, le master est sinistré :

- ▶ éviction brutale et douloureuse des deux formatrices CPE en dépit de leurs compétences et de leur expérience ;
- ▶ éviction de plusieurs enseignants maîtrisant les contenus de ce master, notamment d'un enseignant en sociologie efficace et très apprécié des étudiants ;
- ▶ suppression du stage en zone péri-urbaine qui venait d'être rétabli dans la maquette ;
- ▶ baisse quantitative des contenus de formation et « sabrage » de la maquette du master ;
- ▶ perte de cohérence de la préparation aux épreuves du concours externe de CPE, au détriment de la continuité du suivi des étudiants ;
- ▶ mise en oeuvre d'une politique délibérément malthusienne (instauration d'un quota restrictif à l'entrée en master contre l'avis des élus étudiants et enseignants) et d'une sélection ayant pour effets de faire fondre dramatiquement les effectifs et de tourner le dos aux missions du service public universitaire ;
- ▶ menaces avérées sur un élu étudiant au conseil d'école de l'ESPE (CPE stagiaire en 2016-2017), dans le cadre d'une tentative de « caporalisation » de la formation (voir au verso) ;
- ▶ opacité des décisions et absence de concertation pédagogique avec les formateurs « historiques » du master, qui n'ont même pas été invités au conseil de perfectionnement en 2017.

Bilan : un an après, les résultats au concours se sont effondrés, les effectifs ont été réduits à coups de sabre, les demandes des étudiants salariés ne sont plus prises en compte au niveau de l'EDT et certains d'entre eux ont même dû démissionner en ce début d'année, l'accompagnement de tous les étudiants (notamment des plus en difficulté) vers la réussite au concours ne semble plus être la priorité des choix politiques et pédagogiques imposés sans concertation.

## **Ce gaspillage d'argent public et cette politique néfaste aux besoins des étudiants sont scandaleux. Nos organisations syndicales les combattent avec énergie et nous demandons :**

- que l'organisation, la maquette et la distribution des responsabilités de la mention soient revues, dans le respect des compétences et de l'investissement de chacun ;
  - que la question des quotas à l'entrée en M1 soit revue ;
- que la prise en compte des besoins des étudiants, particulièrement des étudiants salariés, soit effective.

### **Extrait du PV du conseil d'école du 28 juin 2017 (p. 22)**

#### **Pratiques scandaleuses au sein de la mention Encadrement éducatif...**

*« M. Echaniz (CPE stagiaire, représentant élu des étudiants) informe qu'il s'agit de son dernier conseil d'école avant de partir en Seine Saint Denis pour exercer le métier de CPE qu'il a appris auprès des formateurs de l'ESPE. Il indique avoir passé deux années au conseil d'école à défendre la formation des maîtres et des éducateurs avec envie et passion. Pour lui, il s'agit d'un des services publics primordiaux pour l'éducation qui passe par la formation des maîtres. Il espère que cette école ne deviendra pas une start up école ou une école de commerce supplémentaire. De nombreux désaccords ont émaillé ces deux années. De son point de vue, on oublie parfois que les étudiants et les fonctionnaires stagiaires sont les premiers impactés par les décisions prises. Il y a une grande pression sur la titularisation pour les fonctionnaires ce qui peut conduire à un épuisement psychologique.*

*M. Echaniz dénonce également les menaces, chantages et pressions qui ont été faits à son encontre sur sa titularisation en tant qu'élu syndical. Il indique que des personnes l'ont menacé verbalement, se sont rendues dans son établissement pour mettre en garde son chef établissement contre son engagement syndical, et ont été voir ses tutrices pour les mettre en garde. Il a été dit que le moindre débordement syndical ou revendication pourrait remettre en cause sa titularisation. Il indique que des personnels de l'ESPE l'ont menacé dans les couloirs de l'ESPE. Il regrette qu'on en soit arrivé là, que des personnes qui défendent la formation et les étudiants dans le cadre de leur mandat se retrouvent pris à partie par des représentants de l'institution, du Rectorat et de l'ESPE pour des engagements qui sont légitimes.*

*M. Nembrini (président du conseil d'école) remercie M. Echaniz de ce bilan. Personnellement, il indique réprouber toute pression qui pourrait être exercée et qui serait liée à l'engagement syndical. Il indique que si ce qui a été dit est avéré, c'est grave. Il a été évoqué plus tôt dans cette séance l'engagement des jeunes et l'engagement syndical en fait partie. Cela ne signifie cependant pas que l'institution doit répondre de manière systématique aux revendications syndicales. Mais, c'est le rôle des représentants des étudiants. Il y a eu des conflits et des rappels à l'ordre dans le cadre du respect des institutions et des débats.*

*M. Echaniz indique que c'est avéré. Il indique que d'autres personnes étaient présentes lorsqu'il a été menacé directement. Des personnes ont été reçues par des personnels du rectorat et de l'ESPE pour dire que s'il était trop revendicatif il y avait des risques sur la titularisation. Il affirme qu'une fouille de ses comptes twitter a eu lieu, des espaces où il s'exprime en tant que citoyen.*

*Il regrette que M. Mikulovic (directeur de l'ESPE) ait dû partir un peu avant la fin de ce conseil et qu'il n'ait pas entendu ce qui se passe dans cette école. Il indique qu'une personne a été assez virulente à son encontre et que cette personne serait peut-être amenée à avoir plus de responsabilités que cette année. Cela est inquiétant vu la façon dont elle considère les étudiants et les fonctionnaires stagiaires. »*

## RÉFORME DU LYCÉE - CPE/PP

### EN BREF - EN BREF

Dans au moins un établissement de notre académie, deux CPE ont été sollicités pour faire office de deuxième PP en terminale et pour cause ça manquait sérieux de profs volontaires. Bien entendu, le CPE est déjà le 2ème PP depuis belle lurette dans nos bahuts. Mais, dans ce cas, comme dans d'autres, ne retrouvons-nous pas le CPE en variable d'ajustement, juste ? Ou injuste, comme on voudra...

## || En perspective(s)...

Au fil des années, le travail de « surveillant » a évolué : s'est agrégé un volet « éducation » de plus s'ajoutant aux tâches d'encadrement et de surveillance. Le surveillant d'antan est donc progressivement devenu un AED, un assistant d'éducation.

Au sein de notre établissement, l'ensemble du personnel de vie scolaire se réjouit de cette évolution. Parce qu'en participant davantage au projet de l'établissement, en développant des activités pédagogiques variées, en nous permettant de nous investir pleinement, les AED s'épanouissent davantage dans un travail leur semblant plus utile, davantage en adéquation avec les besoins des élèves. En début d'année, le dispositif « devoirs faits » a ainsi été accueilli favorablement par le personnel de vie scolaire.

Là où le bât blesse, c'est qu'il nous est demandé de faire toujours plus avec moins, de travailler dans des conditions toujours plus précaires. Le gouvernement a, par exemple, décidé de la suppression des fameux « contrats aidés ». Certes, nous avons pu critiquer ce dispositif : si des besoins existent, il convient de créer des postes pérennes et non pas de combler ceux-ci avec des rustines. Mais le gouvernement a trouvé le moyen de remplacer ces postes par encore plus précaires : le Service Civique. Lorsque celui-ci se déroule dans un cadre émancipateur, permettant de se projeter vers l'avenir,

de se construire comme citoyen, il peut alors être un formidable outil au service des individus et de la société. Mais lorsque le projet initial est galvaudé, que le volontariat ne devient qu'une forme de sous-emploi, il nous apparaît alors comme néfaste. Et potentiellement illégal, car, rappelons-le, un poste de service civique ne saurait théoriquement se substituer à un emploi salarié.

Il nous est demandé de plus en plus souvent de remplacer les collègues absents au pied levé. Dans de nombreux internats, des systèmes d'astreinte ont été mis en place, en oubliant bien évidemment la compensation financière que cela supposerait. Notre statut d'assistant d'éducation, avec des contrats renouvelés d'une année sur l'autre, ne nous permet pas de nous opposer à de telles décisions, les personnels de direction avouant, de manière plus ou moins voilée, qu'un refus de notre part pourrait avoir comme conséquence un non-renouvellement l'année suivante.

Nous aimons notre travail et nous nous y investissons entièrement. Mais la pression grandissante, des conditions de travail de moins en moins satisfaisantes risquent de progressivement décourager des équipes entières

*Ambroise -AED – Académie de Bordeaux*



Congrès SNES

académie de Bordeaux

Périgueux

Du mercredi 7 au vendredi 9 mars 2018

## SERVICES CIVIQUES

EN BREF - EN BREF - EN BREF

au fin fond de certains départements périphériques, le candidat a du mal à s'acheminer. Ainsi, des droits ouverts pour deux personnes dans un établissement, ont vu péniblement le recrutement d'une seule personne. Et pas forcément armée pour l'aide aux devoirs qu'elle est sensée dispenser. Ailleurs, un ancien élève exclu et sans diplôme tente de revenir dans son ancien établissement. Quels petits vélos dans la tête de nos parlementaires les font tant aimer les rustines ?

## AED

EN BREF - EN BREF - EN BREF

Corvéables à merci, nos AED sont souvent pris dans les feux du remplacement. En effet, quoi de plus désagréable de se retrouver à l'internat sans AED. La solution consiste à imposer un « roulement remplacement ». Ainsi, si vous êtes mère de famille, que votre mari est déplacement, vous pourrez apprendre à 14 heures que vous êtes de service le soir. Personne ne vous avait dit qu'il ne fallait pas faire d'enfants si vous étiez AED dans certains établissements?



# TOUS DOPÉS À LA DOPAMINE?

Comment aborder les comportements de nos jeunes sans passer du même coup pour un "vieux con", moralisateur et ignare?

Car, oui, nous avons tous, nous autres adultes raisonnables, été adolescents un jour. Nous avons tous un jour pensé: "ils n'y connaissent rien les grands à ce que je vis, à ce que je ressens, à ce que je pense, qui sont-ils pour me juger?"

Et pourtant, pourtant, les époques se succèdent, les dynamiques sociétales et culturelles évoluent, apportant avec elles de nouvelles problématiques.

Ainsi, comment vivait-on avant les téléphones portables, les tablettes, consoles et autres bijoux numériques? On vivait, oui, on vivait sans mais on avait pas le choix, tout cela n'existait pas. Aucune gloire donc à avoir grandi sans être "connecté".

De là, lorsqu'on devient adulte, d'autant plus lorsqu'on choisit d'endosser des responsabilités éducatives, on se doit d'en penser quelque chose de tous ces écrans qui ont envahi nos vies et celles de nos jeunes. Et pourquoi pas aussi d'en dire quelque chose!

Ne pas diaboliser, ce serait hypocrite tant l'outil numérique est présent au quotidien pour tous, jeunes et moins jeunes.

Mais il semble également important de ne pas banaliser à outrance.

Oui, les ados ont toujours été préoccupés par leur image, leur cote de popularité, leurs élans affectifs, la qualité de leur réseau relationnel... Exister pour l'autre, n'est-ce pas un des besoins fondamentaux de tout être humain? Etre reconnu, apprécié, voire imité ou "suivi" par les autres.

Cependant, les formes nouvelles, massives et médiatiques que prennent les modes d'"être au monde" des jeunes générations ont de quoi interpeler, voire même inquiéter les adultes missionnés pour les accompagner. Car éduquer, littéralement "conduire au dehors" signifie bien accompagner vers un ailleurs et faire en sorte que cela se fasse dans les meilleures conditions.

Alors tant pis si je passe pour une "rabaïjoie", une réactionnaire dépassée par la modernité, mais je maintiens que non, ce n'est pas leur "jardin secret", leur espace d'intimité à respecter sans limite, sans encadrement, sans discussions. Et tant pis si on les ennuie avec nos mots, nos incitations au dialogue, mais ce qui se passe, se dit, se montre sur la toile bouscule et remplit la réalité comme l'imaginaire et c'est loin, bien loin d'être anodin et sans conséquences.



Mon propos généraliste ne cible aucune marque, aucune application, aucun réseau en particulier, mais il est vrai que certains sites suscitent un plus grand engouement chez les jeunes. Ce sont ceux qui, à y regarder de plus près, activent et titillent intensément les circuits de la récompense et la production de dopamine, cette hormone du plaisir si euphorisante et addictive.

J'ai récemment découvert\* que des études américaines ont montré (via des imageries cérébrales) que l'usage intensif des écrans bloquait l'activité de certaines zones du cerveau, et notamment celle du lobe préfrontal (cette fameuse zone de l'abstraction qui mature jusqu'à 25 ans!). Mais plus étonnant encore, le déroulement sur l'écran des "fils

d'actualité" et l'apparition de récompenses (telles que les "J'aime" ou les "flammes") activaient des circuits neuronaux (oui, oui les mêmes que le sucre et l'héroïne) qui produisent la précieuse dopamine!

Alors, finalement, l'addiction aux écrans, fiction ou réalité? Mythe ou risque potentiel pour la santé mentale?

Sur ce, je vais faire une petite partie de Candy Crush moi...

*Sophie Morata*

*\*Envoyé Spécial, France2, émission du jeudi  
18 Janvier, 20h50*



# DÉCLARATION SNES-FSU CAPA AVANCEMENT CPE DU 21 DÉCEMBRE 2017

Tout d'abord, nous aimerions exprimer la lassitude pour les fonctionnaires que nous sommes d'être les boucs émissaires des différentes politiques gouvernementales. Il ne suffisait pas de reporter les effets du PPCR, mais il a fallu aussi faire renaître le jour de carence, porté à trois jours par le Sénat il y a peu, ou encore, ne pas compenser l'augmentation de la CSG. A ce stade, il s'agit d'une volonté délibérée de nuire, de maltraiter les agents à défaut d'avoir l'énergie d'aller chercher l'argent là où il se cache, à moins, que nous n'ayons à faire qu'à des postures idéologiques, mesquines et électoralement intéressées !

Cette CAPA d'avancement sans rendez-vous de carrière, nous laisse penser que les années se suivent et malheureusement finissent par se ressembler. Il s'agit toujours de rendez-vous ratés. On peut se demander comment, après avoir perdu en 15 ans deux mois de salaire, les CPE sur le terrain, comme leurs collègues, continuent d'exercer avec conviction leurs missions, à ne pas compter trop souvent leur temps et trop souvent pris dans des difficultés quotidiennes de plus en plus aiguës.

L'avancement est devenu le seul moyen pour les agents de maintenir leur pouvoir d'achat. Pouvoir d'achat qui reste en berne comme le moral des CPE lorsqu'ils observent la manière dont ils sont traités. Dans le cadre de l'évaluation, si les agents demandaient des comptes quant à l'engagement du ministère à leur donner aussi les moyens de réaliser au mieux leur missions, peut-être obtiendraient-ils enfin des politiques réfléchies à l'aune des personnels et des élèves et non le développement d'algorithmes financiers en guise de politique éducative ou de réforme du système éducatif.

Dans le détail de la nouvelle carrière qui nous est proposée, puisque nouvelle carrière il y a encore malgré toutes les vicissitudes, des questions d'importance demeurent. Le placage du texte fonction publique, où des grades fonctionnels existent réellement, voit la classe exceptionnelle être réservée à une infime minorité. Les CPE, sauf enseignement prioritaire, ne pourront qu'être concernés à la marge. Mais, surtout, cela concernera des arrivants d'académies où l'enseignement prioritaire a une importance quantitative forte. Ces collègues, plutôt jeunes, obéiront les possibilités de promotions assez vite.

Il est inévitable de ne pas passer par un statut dérogatoire pour les corps appartenant à notre ministère. Nous y reviendrons lors de la CAPA classe exceptionnelle, notamment sur la question du profilage du premier vivier.

Sur les rendez-vous de carrière eux-mêmes, les modalités ne sont pas encore forcément intériorisées par la profession. Les grilles paraissent artificielles, les items peuvent cependant garantir un cadre de référence. Il reste que la question d'une évaluation objective et transparente n'apparaît pas clairement réalisable. De fait, trop souvent les CPE subissent l'interprétation de leurs missions, l'idée qui est faite de leur fonction, par certains chefs d'établissements, voire des IPR, en lieu et place d'un accompagnement respectueux des textes et des réalités du métier. Il est à craindre, que les confusions ne perdurent sans un corps d'inspection issue du corps des CPE, et dont le travail sera l'accompagnement des seuls CPE lors de visites conseils n'ayant pas de lien direct avec l'avancement.

Afin d'anticiper sur les prochaines CAPA, il nous semblerait opportun et utile à notre travail de représentants du personnel de pouvoir disposer d'un fichier mis à jour de l'avancement de l'ensemble des collègues y compris au rythme « normal ».

Par ailleurs, les services rectoraux ont su faire face au travail d'importance généré par le reclassement au 1er septembre des personnels et la mise en place des rendez-vous de

carrière. Cela n'a pas dû se faire sans mal. Nous tenions à leur dire notre soutien.

Pour finir, nous rappellerons que le SNES continuera de porter les revendications suivantes :

- le rétablissement du calendrier PPCR,
- le déblocage du point d'indice,
- un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice,
- son indexation sur les prix et le coût réel de la vie,
- une revalorisation salariale compensant la perte du pouvoir d'achat sur la décennie écoulée,
- la suppression des deux temps d'accélération existant encore,
- le retour à un passage accéléré pour les premiers échelons,
- l'instauration d'un rythme unique d'avancement équivalent aux durées du grand choix qui existaient précédemment.

*Les élus SNES/FSU :*

*Tonio VITORINO – Sophie MORATA –  
Daniel LABOURET – Dominique ROBERT –  
Stéphanie MATHIEU – François GALBRUN*



# MOUVEMENTS 2018

## ↘ Inter

C'est parti, c'est le cas de le dire, un premier GT de vérification des barèmes pour le mouvement Inter a eu lieu le 25 janvier 2018. 11 stagiaires devaient obligatoirement demander leur mutation comme deux autres collègues en ATP auxquels se sont ajoutés quelques demandes de départ de l'académie. En tout, ce sont 20 collègues qui demandent. Ce n'est pas le mouvement qui fait recette, avec comme on le sait, une très grande majorité de départs à la clé. Une seule collègue a obtenu le bénéfice d'une bonification au titre médical.

### **RAPPEL : Pourquoi se syndiquer ? Le rôle des commissaires paritaires.**

- ▶ Garantir à tous un traitement équitable par des barèmes améliorés.
- ▶ Grâce aux fiches syndicales de liaison, les commissaires paritaires du SNES peuvent vérifier les informations enregistrées par l'administration et faire rectifier des erreurs ou des oublis.
- ▶ Faire prendre en compte des éléments complémentaires, dans le strict respect des règles communes.
- ▶ Conseiller les collègues sur leur stratégie de vœux afin d'améliorer leur mutation.

## ↘ Intra

Le GT qui précède la circulaire qui établit les règles du barème intra aura lieu le 1er février 2018. C'est un temps important pendant lequel le SNES est attentif aux propositions de modifications apportées par l'administration. Il a pu le cas échéant faire obstacle à des éléments peu satisfaisants, mais aussi accompagner des changements pertinents et favorisant le droit à mutation pour tous.

Cela permet en amont de commencer à travailler sur le mouvement. Pour mémoire, depuis l'an dernier, des dossiers purement sociaux peuvent être établis, et des dossiers RH sont toujours possibles. Il est toujours, intéressant d'avoir un accompagnement, gage de suivi, par des représentants des personnels sur les dossiers spécifiques.

## ➤ Calendrier des CAPA - Mouvement intra 2018

Ce calendrier est susceptible d'être modifiée. Il a été actualisé au 16 janvier 2018 :

- ▶ Mardi 15 et jeudi 16 mai 2018 – 9h Groupe de travail : barème mouvement intra
- ▶ Vendredi 15 juin 2018 – Ouverture FPMA
- ▶ Vendredi 15 juin 2018 - CAPA Affectation des CPE
- ▶ Jeudi 5 juillet 2018 – Groupe de travail : révision Affectation
- ▶ Mercredi 18 juillet 2018 – Groupe de travail : phase d'ajustement des TZR
- ▶ Jeudi 19 juillet 2018 – groupe d'information stagiaires .





# STAGE CPE

MARDI 03 AVRIL 2018

DE 9H30 à 16h

Athénée municipal de Bordeaux  
(*place St Christoly*)

Encore sans aucun doute une intervention qui viendra nourrir notre réflexion et notre pratique lors de ce stage intitulé de 9h30 à 12h15

L'école de la république à l'épreuve de la difficulté scolaire et sociale. Quelle approche pour CPE ?

avec la participation et l'intervention de  
**Jean-François DUPEYRON**

Maître de conférences en philosophie à l'université Montesquieu – Bordeaux 4 et membre du laboratoire SPH (EA 4574). Ancien responsable à l'IUFM d'Aquitaine du master « Accompagnement pédagogique des adolescents ».

L'après-midi, nous verra faire le point sur les situations des collègues, et le soutien à éventuellement apporter par la réflexion collective. La thématique du « new public management » pourrait en être le filtre.

Un programme bien alléchant, pour lequel il faut demander une autorisation d'absence avant le 3 mars – donc dès maintenant !

**Stage ouvert aux  
syndiqués et non  
syndiqués.**

Le remboursement des frais sera pris en charge pour les syndiqués à jour de leur cotisation.

**Demande d'autorisation  
d'absence à déposer le  
vendredi 02 mars 2018  
dernier délai**

# Modèle de demande d'autorisation d'absence

NOM , Prénom  
Grade et fonction  
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
s/c de Monsieur le Chef d'établissement

Conformément aux dispositions  
de la loi n° 84-16 du 11/01/1984; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires, de la  
loi n° 82-997 du 13/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'État (2)  
définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du  
salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du ..... au ..... pour par-  
ticiper à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à .....

Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES

A .....le .....

Signature.

(1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non)

## Coupon de participation à retourner

**SNES Bordeaux - Stage CPE**  
**138 rue de Pessac 33000 Bordeaux**

Vous pouvez vous inscrire par mail à [s3bor@snés.edu](mailto:s3bor@snés.edu)

*Merci d'indiquer votre nom, prénom, étab,  
n° de tél., l'intitulé du stage et sa date.*

Nom : .....

Prénom : .....

Discipline : .....

Adresse : .....

Etablissement : .....

Tél. ....

Courriel : .....

## RESPONSABLES DE CATÉGORIE

Tonio VITORINO  
Stéphanie MATHIEU

s3borcpe@netcourrier.com  
Tél. 07 87 08 06 56

## RÉFÉRENTS SNES CPE DANS L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

### Dordogne

- Stéphanie MATHIEU,  
EREA de Trélissac  
(tél. 05 53 54 41 20)
- Tonio VITORINO  
au LP de Ribérac  
(tél. 07.87.08.06.56)

### Pyrénées Atlantiques

- Sophie Morata  
au collège du Bois d'Amour à Billere  
(Tél.05 59 32 18 90)
- Daniel Labouret  
au collège Henry IV à Nay  
(Tél. 05.59.61.23.10 ),
- Llivia Rigaber  
au collège Jean Sarrailh à Monein  
(Tél. 05.59.21.30.48 ),

### Gironde

- Dominique ROBERT  
au collège F. Mitterrand à Pessac  
(05 56 45 15 79)
- Claire NARBAIS JAUREGUY  
au collège de Coutras  
(Tél. 05.57.56.00.40)
- François GALBRUN  
au collège A. d'Aquitaine à Bordeaux  
(Tél. 05.56.91.42.43)

### Lot et Garonne

- Katia DECHE  
au collège de Bon Rencontre  
(05.53.96.30.61)

### Landes

- Cécile CAZENAVE  
au lycée G. Crampe Aire sur  
l'Adour (Tel. 05.58.51.53.00)